

Arrêté n° 2018-DRHRS-3412

Exécutoire de plein droit
Transmission en Préfecture le ..3.0.AVR. 2018
Affiché / Publié / Notifié le3.0.AVR..2018

**ARRÊTÉ PORTANT ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE D'APTITUDE « PROMOTION INTERNE 2018 »
POUR L'ACCÈS AU GRADE DE :
INGÉNIEUR TERRITORIAL**

Le Président du Département de Saône-et-Loire,

Vu le Code général des collectivités territoriales pris en son article L 3221-1 notamment ;

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le Décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le Décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

Vu l'avis de la Commission administrative paritaire rendu en date du 24 avril 2018 ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur général des services départementaux ;

ARRÊTE

Article 1 : La liste d'aptitude au titre de la promotion interne pour l'année 2018 pour l'accès au grade d'ingénieur territorial est arrêtée comme suit :

NOM Prénom
PELLENZ-BRUBACH Sophie

Article 2 : Monsieur le Directeur général des services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mâcon, le 25 avril 2018

Destinataires :
- Centre de gestion de Saône-et-Loire
- Contrôle de légalité
- Recueil

Le Président,

Pour la Président et par délégation,
le Directeur général
des services départementaux

François MENGIN LECREULX

Cette décision peut être contestée dans les 2 mois à compter de sa publication, soit auprès du Président du Département de Saône-et-Loire pour un recours gracieux, soit auprès du Tribunal administratif de Dijon pour un recours contentieux.

Arrêté n° 2018-DRHRS-3411

Exécutoire de plein droit
Transmission en Préfecture le 30 AVR. 2018
Affiché / Publié / Notifié le 30 AVR. 2018

**ARRÊTÉ PORTANT ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE D'APTITUDE « PROMOTION INTERNE 2018 »
POUR L'ACCÈS AU GRADE DE :
ATTACHÉ TERRITORIAL**

Le Président du Département de Saône-et-Loire,

Vu le Code général des collectivités territoriales pris en son article L 3221-1 notamment ;

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le Décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le Décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux

Vu l'avis de la Commission administrative paritaire rendu en date du 24 avril 2018 ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur général des services départementaux ;

ARRÊTE

Article 1 : La liste d'aptitude au titre de la promotion interne pour l'année 2018 pour l'accès au grade d'attaché territorial est arrêtée comme suit :

NOM Prénom
GREBEAUX Marie-Line

Article 2 : Monsieur le Directeur général des services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mâcon, le 25 avril 2018

Destinataires :
- Centre de gestion de Saône-et-Loire
- Contrôle de légalité
- Recueil

Le Président,

Pour le Président et par délégation,
le Directeur général
des services départementaux

François MENGIN LECREULX

Cette décision peut être contestée dans les 2 mois à compter de sa publication, soit auprès du Président du Département de Saône-et-Loire pour un recours gracieux, soit auprès du Tribunal administratif de Dijon pour un recours contentieux

Arrêté n° 2018-DRHRS-3383

Exécutoire de plein droit
Transmission en Préfecture le 30 AVR. 2018
Affiché / Publié / Notifié le 30 AVR. 2018

**ARRÊTÉ PORTANT ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE D'APTITUDE « PROMOTION INTERNE 2018 »
POUR L'ACCÈS AU GRADE DE :
TECHNICIEN TERRITORIAL**

Le Président du Département de Saône-et-Loire,

Vu le Code général des collectivités territoriales pris en son article L 3221-1 notamment ;

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le Décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le Décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

Vu l'avis de la Commission administrative paritaire rendu en date du 24 avril 2018 ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur général des services départementaux ;

ARRÊTE

Article 1 : La liste d'aptitude au titre de la promotion interne pour l'année 2018 pour l'accès au grade de technicien territorial est arrêtée comme suit :

NOM Prénom
DEREN Raymond
ISAAC Sophie

Article 2 : Monsieur le Directeur général des services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mâcon, le 25 avril 2018

Destinataires :

- Centre de gestion de Saône-et-Loire
- Contrôle de légalité
- Recueil

Le Président

Pour le Président et par délégation,
le Directeur général
des services départementaux

François MENGIN LECREULX

Cette décision peut être contestée dans les 2 mois à compter de sa publication, soit auprès du Président du Département de Saône-et-Loire pour un recours gracieux, soit auprès du Tribunal administratif de Dijon pour un recours contentieux.

Arrêté n° 2018-DRHRS-3382

Exécutoire de plein droit
Transmission en Préfecture le 30 AVR. 2018
Affiché / Publié / Notifié le 30 AVR. 2018

**ARRÊTÉ PORTANT ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE D'APTITUDE « PROMOTION INTERNE 2018 »
POUR L'ACCÈS AU GRADE DE :
RÉDACTEUR TERRITORIAL**

Le Président du Département de Saône-et-Loire,

Vu le Code général des collectivités territoriales pris en son article L 3221-1 notamment ;

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le Décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le Décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu l'avis de la Commission administrative paritaire rendu en date du 24 avril 2018 ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur général des services départementaux ;

ARRÊTE

Article 1 : La liste d'aptitude au titre de la promotion interne pour l'année 2018 pour l'accès au grade de rédacteur territorial est arrêtée comme suit :

NOM Prénom
SERVE Valérie

Article 2 : Monsieur le Directeur général des services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mâcon, le 25 avril 2018

Destinataires :

- Centre de gestion de Saône-et-Loire
- Contrôle de légalité
- Recueil

Le Président
Pour la Président et par délégation,
le Directeur général
des services départementaux

François MENGIN LECREULX

Cette décision peut être contestée dans les 2 mois à compter de sa publication, soit auprès du Président du Département de Saône-et-Loire pour un recours gracieux, soit auprès du Tribunal administratif de Dijon pour un recours contentieux.

Arrêté n° 2018-DRHRS-3381

Exécutoire de plein droit
Transmission en Préfecture le 30 AVR. 2018
Affiché / Publié / Notifié le30.AVR..2018

**ARRÊTÉ PORTANT ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE D'APTITUDE « PROMOTION INTERNE 2018 »
POUR L'ACCÈS AU GRADE DE :
TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^E CLASSE**

Le Président du Département de Saône-et-Loire,

Vu le Code général des collectivités territoriales pris en son article L 3221-1 notamment ;

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le Décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le Décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux

Vu l'avis de la Commission administrative paritaire rendu en date du 24 avril 2018 ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur général des services départementaux ;

ARRÊTE

Article 1 : La liste d'aptitude au titre de la promotion interne pour l'année 2018 pour l'accès au grade de technicien territorial principal de 2^e classe est arrêtée comme suit :

NOM Prénom
NIGAY Francois

Article 2 : Monsieur le Directeur général des services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mâcon, le 25 avril 2018

Le Président,

Pour le Président et par délégation,
le Directeur général
des services départementaux

Destinataires :

- Centre de gestion de Saône-et-Loire
- Contrôle de légalité
- Recueil

François MENGIN LECREULX

Cette décision peut être contestée dans les 2 mois à compter de sa publication, soit auprès du Président du Département de Saône-et-Loire pour un recours gracieux, soit auprès du Tribunal administratif de Dijon pour un recours contentieux.

Arrêté n° 2018-DRHRS-3380

Exécutoire de plein droit
Transmission en Préfecture le 30 AVR. 2018
Affiché / Publié / Notifié le 30 AVR. 2018

**ARRÊTÉ PORTANT ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE D'APTITUDE « PROMOTION INTERNE 2018 »
POUR L'ACCÈS AU GRADE DE :
RÉDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^E CLASSE**

Le Président du Département de Saône-et-Loire,

Vu le Code général des collectivités territoriales pris en son article L 3221-1 notamment ;

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le Décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le Décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

Vu l'avis de la Commission administrative paritaire rendu en date du 24 avril 2018 ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur général des services départementaux ;

ARRÊTE

Article 1 : La liste d'aptitude au titre de la promotion interne pour l'année 2018 pour l'accès au grade de rédacteur territorial principal de 2^e classe est arrêtée comme suit :

NOM Prénom
CASSIN Stéphanie
NOLY Florence

Article 2 : Monsieur le Directeur général des services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mâcon, le 25 avril 2018

Destinataires :

- Centre de gestion de Saône-et-Loire
- Contrôle de légalité
- Recueil

Le Président,
Pour le Président et par délégation,
le Directeur général
des services départementaux

François MENGIN LECREULX

Cette décision peut être contestée dans les 2 mois à compter de sa publication, soit auprès du Président du Département de Saône-et-Loire pour un recours gracieux, soit auprès du Tribunal administratif de Dijon pour un recours contentieux.

Arrêté n° 2018-DRHRS-3362

Exécutoire de plein droit
Transmission en Préfecture le **30 AVR. 2018**
Affiché / Publié / Notifié le **30 AVR. 2018**

**ARRÊTÉ PORTANT ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE D'APTITUDE « PROMOTION INTERNE 2018 »
POUR L'ACCÈS AU GRADE DE :
AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL**

Le Président du Département de Saône-et-Loire,

Vu le Code général des collectivités territoriales pris en son article L 3221-1 notamment ;

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le Décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la Fonction publique territoriale ;

Vu le Décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu l'avis de la Commission administrative paritaire rendu en date du 24 avril 2018 ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur général des services départementaux ;

ARRÊTE

Article 1 : La liste d'aptitude au titre de la promotion interne pour l'année 2018 pour l'accès au grade d'agent de maîtrise territorial est arrêtée comme suit :

Au titre de l'examen professionnel :

NOM Prénom
LAROCHE Mickaël
PETIT Emmanuel

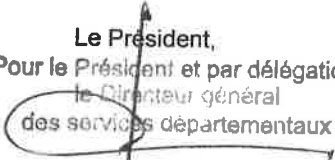
Au titre de la voie au choix :

NOM Prénom
BUCHAILLOT Christian
FHEYUX Jean-Pierre
NICOLAS Laurent
ORSSAUD Laurent
ROBERJOT Olivier
VANNIER Eric

Article 2 : Monsieur le Directeur général des services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mâcon, le 25 avril 2018

Le Président,
Pour le Président et par délégation,
le Directeur général
des services départementaux



François MENGIN LECREULX

Destinataires :

- Centre de gestion de Saône-et-Loire
- Contrôle de légalité
- Recueil

Cette décision peut être contestée dans les 2 mois à compter de sa publication, soit auprès du Président du Département de Saône-et-Loire pour un recours gracieux, soit auprès du Tribunal administratif de Dijon pour un recours contentieux.